

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le six juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : Mme Cathy LUTRAT

Participants : M. Robert DARIEN, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Olivia DEVOS, Mme Fanny LE GALLO, Mme Gwenaël BEYE

Absents excusés : M. Alex BORNES (pouvoir à M. René BONNET)
Mme Evelyne GENECQUE
M. Julien PICHOT
Mme Julie DE FRANCQUEVILLE
M. Daniel MOREAU (pouvoir à Mme Gwénael BEYE)

Date de la convocation

01/07/2022

Date d'affichage

01/07/2022

Objet de la Délibération :

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Délibération n° 2022_65

Lors de sa séance du 15 juin 2022, le Conseil Municipal, dans le but de réaliser des économies sur l'énergie électrique :

- A décidé l'extinction de l'éclairage public la nuit entre 23h et 5h, sauf dans le centre bourg (secteur mairie, écoles, foyer).
- A autorisé la dépense relative à l'adaptation des armoires techniques.
- A autorisé Monsieur le Maire à prendre l'arrêté réglementaire permettant l'entrée en vigueur de ces dispositions.
- A sollicité Energie d'Eure et Loir pour chiffrer l'installation d'un éclairage LED dans le secteur de la mairie.
- A décidé qu'un programme pluriannuel sera défini afin que la commune ne dispose à terme que des lampes LED plus économiques sur tout le territoire.

Le Conseil Municipal a reçu communication du dossier d'Energie d'Eure et Loir détaillant le programme permettant l'extinction de l'éclairage public la nuit de 23h à 5h sauf dans le secteur de la place de la mairie. Ce programme comprend également le remplacement des lampes au sodium par des lampes LED dans le secteur de la mairie.

Le plan de financement est le suivant :

Coût des travaux HT : 13 000 €

Prise en charge par Energie d'Eure et Loir : 5 200 € (40%)

Contribution communale* : 7 800 € (60%)

*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Les dispositions sont prises par Energie d'Eure et Loir pour que ce dispositif soit mis en place dès le 18 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté.
- Approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu**de :**

- L'envoi en Préfecture le : 08/07/2022
- L'affichage en Mairie le : 08/07/2022
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 08/07/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau



Robert DARIEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative